



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 DECEMBRE 2019

Le président Philippe MOCCAND salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire, la boursière et le public. Il cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt-six conseillers sont présents, trois se sont excusés et un ne l'est pas. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte. Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 30 septembre 2019
2. Budget 2020
3. Communications de la Municipalité
4. Divers et propositions individuelles

1. Adoption du PV de la séance du 30 septembre 2019

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote.

Le procès-verbal est accepté par 23 voix et trois abstentions.

2. Budget 2020

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat.

Ludovic Bliesener a une question concernant le 1,5 point d'impôt qui a été validé lors du précédent conseil. Dans PV de la dernière séance, il est mentionné qu'il y a une volonté d'épargner. Le conseiller se demande s'il ne faudrait pas mettre une ligne au budget pour cette somme.

Didier Planche informe que la municipalité souhaitait maintenir une certaine sécurité. Elle ne voulait pas mettre ce 1,5 point au budget. Comme il est mentionné dans le préavis, si les comptes sont bons, on pourra épargner. Un budget reste un budget ; on peut mettre les chiffres qui nous arrangent. La municipalité souhaitait jouer sur la transparence.

Le syndic a deux questions concernant le rapport de la commission de gestion et des finances. Il est écrit que la municipalité doit rechercher à effectuer des économies. Dans quels domaines faire ces économies ? Il est écrit que : « Dans l'idéal, nous souhaitons qu'à l'avenir nos collègues conseillers communaux puissent profiter d'un peu plus de détails dans le préavis pour les dépenses dépendant de la municipalité et pour lesquelles des devis sont demandés. » Est-ce que c'est dans le budget qu'il faudrait que cela soit plus détaillé au niveau des dépenses ?

Samuel Collet répond que lors des discussions de la commission, les membres ont relevé, en point positif, que la municipalité a fait un bon travail de deviser un certain nombre d'investissements pour le budget de l'année suivante. Par contre, il y avait peu d'explications dans le préavis municipal sur le budget. S'il y a la possibilité de détailler un peu plus, dans le préavis, les dépenses qui dépendent de la municipalité. Actuellement, il y a un montant général avec quelques points de ce qu'il y aura dans ce poste-là. La commission a souvent plus de détails dans les montants. Elle pense que ce serait bien de les transmettre à chaque conseiller afin d'être transparent. Tous les montants qui sont imposés par les associations intercommunales ou par le canton ne méritent pas plus d'information car la municipalité n'a aucun pouvoir.

Concernant l'autre question sur les économies, il y a eu un débat au sein de la commission pour faire des amendements sur certaines dépenses du budget. La commission est arrivée à la conclusion qu'il y avait une bonne gestion, que le budget est bien fait et que les montants importants dus aux dépenses sociales, à la péréquation et autre ne pouvaient pas être compensés par deux, trois idées d'économies. C'est pour cela que la commission a mis une remarque générale disant de continuer à être rigoureux dans les dépenses sans faire une croix sur l'un ou l'autre des investissements qui sont dans le projet de budget.

Le syndic explique que pour toutes les dépenses faites, la municipalité demande 2 à 3 devis et si elle le peut, elle travaille avec une entreprise locale afin d'éviter de grands déplacements et de respecter l'écologie.

Samuel Collet dit que ce n'est pas sur les négociations. Il y avait une tendance dans la commission à essayer de se serrer la ceinture.

Didier Planche demande si c'est pour n'importe quel dicastère, sur une dépense qui pourrait paraître superflue.

Le conseiller répond que oui. La commission n'a pas souhaité proposer une modification du budget. C'était une remarque générale.

Yves Collet ajoute qu'ils ne voulaient pas citer des postes à ce budget. D'avoir une réflexion ; certains investissements peuvent attendre un petit peu et ainsi arriver à des comptes un peu plus équilibrés. La commission ne voulait pas imposer des restrictions.

Sebastian Briaes Gonin dit que la municipalité présente un budget déficitaire même que le conseil a décidé de garder un point et demi d'impôt. Il faut donc faire attention aux dépenses.

Fabian Zadory demande si ce sont bien les comptes 2019 qui bouclent avec un excédent.

Le syndic répond que non, ce sont ceux de 2018.

Le conseiller a deux questions. La première concerne les frais liés à l'ASIRE. L'augmentation est-elle due uniquement à cause de la démographie ou est-ce que la part par habitant a évolué ? Deuxièmement, notre budget reste déficitaire malgré le fait que le canton reprenne 95'000CHF à son compte. Le conseiller a étudié le budget et n'a vu aucune dépense extraordinaire. Il souhaite un commentaire de la municipalité ; d'un côté on récupère 95'000CHF et on finit avec un budget déficitaire à hauteur de 100'000CHF. Comment ont évolué ces finances communales ?

Alexandre Gygax répond que les frais liés à l'ASIRE augmentent. On arrive à un pic d'environ 700CHF par habitant. C'est conforme à la vision de l'ASIRE. L'année passée, la commune avait eu un retour car des investissements ont été décalés du fait que certaines constructions ont été repoussées. Cette année, les frais liés à l'ASIRE devraient correspondre à ceux présentés dans le budget.

Concernant la deuxième question, Didier Planche explique qu'il est vrai que 95'000CHF ont été repris par le canton. Mais bien que la municipalité présente des budgets déficitaires, les comptes se soldent avec un bénéfice.

Fabian Zadory demande si c'est la démographie du village qui fait qu'il y a de nouveaux investissements ou si ce sont les charges que le canton impose qui font qu'il y a cette augmentation. Comment cela se fait-il qu'avec l'argent que la commune récupère, on n'arrive pas à avoir un budget équilibré ?

Didier Planche dit que les charges fixes ne font que d'augmenter et qu'on ne peut rien faire. Il ajoute que la municipalité a joué sur la transparence et la prudence. Elle aurait pu budgéter de plus grandes rentrées d'impôts et ainsi avoir un budget plus équilibré.

Alexandre Gygax informe que pour le poste du social, il y a 0,9% d'augmentation par rapport à l'année passée.

Cédric Brand demande si la municipalité a déjà une vision de l'exercice 2019.

Le syndic répond que pas à ce jour.

Concernant la part sociale qui ne fait que d'augmenter et la part culturelle, Alain Kling avait compris que les petits villages en avaient marre de payer la part culturelle aux grandes villes. Ces dernières redonnaient en structure sociale. Le conseiller souhaite savoir si cela est pris en compte dans le budget.

Alexandre Gygax répond qu'au niveau culturel les grandes villes développent les infrastructures pour la culture. Si l'on prend leur discours à elles, elles disent qu'elles en ont marre d'investir pour les petites communes qui viennent profiter de leur infrastructures.

Le municipal ajoute que, concernant le social, il y a 0,9% d'augmentation cette année alors que les années précédentes il y avait entre 3 et 4%. Il semblerait qu'il y ait un frein à l'endettement sur le social. Alexandre Gygax explique que le système péréquatif est en place jusqu'à la fin de la législature. Des négociations

vont se faire par rapport aux répartitions des dépenses thématiques. Il y a une réflexion qui va se faire pour la prochaine législature. Actuellement, on a la même péréquation depuis 10 ans.

Mélanie Gonin-Crepaldi a relevé que pour le poste EFAJE le montant des comptes de 2018 est de 105'577.80CHF. Au budget de 2019 et de 2020, il y a 120'000CHF en plus. Elle pense qu'il faut relativiser, que la commune a de la marge.

Alexandre Gygax explique que ce n'est pas une facture sociale, mais une facture en fonction de la consommation de la commune. A l'EFAJE, le coût pour la commune est un montant par habitant et après c'est selon la consommation des enfants de la commune.

Pour le budget 2019, la municipalité a mis plus car il y a eu l'ouverture d'une UAPE sur Pailly. Elle pensait qu'il y aurait plus d'enfants qui s'y rendraient. Cela n'a pas été le cas. Pour 2020, la municipalité maintient le montant supplémentaire de 120'000CHF car il y a beaucoup d'arrivants, beaucoup de projets de construction. Les nouveaux habitants qui viennent s'inscrire sont essentiellement des familles. La consommation peut très vite exploser en fonction de l'utilisation par certains enfants.

Mélanie Gonin-Crepaldi demande s'il y a déjà une vision pour 2019.

Le municipal dit qu'il a une vision de consommation jusqu'au mois d'octobre. Cette consommation est un petit peu au-dessous du budget. Cela ne veut rien dire car la consommation change en juillet. C'est à ce moment que les enfants passent de la garderie à l'UAPE. Pour réaliser leur budget, les communes reçoivent de l'EFAJE la consommation moyenne de janvier à juin. On n'a donc pas la consommation de la rentrée scolaire pour l'élaboration du budget.

Il n'y a plus de remarque ni de question.

On passe au vote.

Le budget 2020 est accepté avec une abstention.

3. Communications de la Municipalité

Alain Casella informe que la municipalité a fait arrêter plusieurs matchs de foot en fin de saison car le terrain était trop mouillé suite aux précipitations.

Concernant la police des constructions, le municipal dit que ces trois dernières semaines, il a reçu des dossiers pour 18 nouveaux logements. Cela peut donner une idée des répercussions que cela pourrait avoir sur le budget des prochaines années. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun.

Christian Gonin informe que les travaux du magasin arrivent bout touchant. Les exploitants pensent ouvrir le 2 ou le 3 janvier. Les travaux se sont bien passés. Il n'y a pas eu de surprise. Les coûts devraient être maîtrisés. La place devant a été aménagée. La municipalité a profité de la fouille pour poser des tubes provisoires pour le chauffage à distance.

Les sapins de Noël seront coupés au refuge des Biolets le samedi 21 décembre. Le municipal espère que les gens répondront présents et viendront manger une soupe. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun.

Michel Collet informe que le groupe de travail sur le nouveau règlement général de police a fini son travail à la fin de l'été. La municipalité a procédé à quelques petites corrections. Puis il a été soumis à la juriste du service des communes qui a demandé quelques petites modifications. Dans deux semaines, il sera présenté à la commission du conseil, puis au conseil l'année prochaine. Le municipal souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun.

Alexandre Gygax informe qu'un groupe de travail a été formé par le bureau. Ce groupe de travail va étudier le développement des infrastructures en prévision de la construction de l'école. L'ASIRE va voter l'année prochaine sur un crédit d'étude pour le projet d'Essertines. L'EFAJE met la pression car l'UAPE de Pailly est pleine. Ils aimeraient développer quelque chose sur Essertines le plus vite possible.

Concernant la déchèterie, la municipalité est en cours du nouveau projet. Il sera soumis au conseil courant 2020. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

4. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle la date des prochaines votations ; le 9 février.

La secrétaire distribue un flyer concernant la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 30 mars à Lausanne. Le président explique le programme de cette séance extra-muros. On partira vers 16h30. A 17h30, il y a la visite du Château et du parlement vaudois. A 19h15, débutera notre séance de conseil. Elle sera suivie d'une fondue.

Le président demande si des conseillers se rendront directement sur place. Quatre personnes iront à 17h30 à Lausanne. Pour les autres, le déplacement se fera soit en minibus soit en voiture privée. Un sondage sera organisé courant janvier afin d'organiser les derniers détails.

Le président passe la parole aux conseillers pour les propositions individuelles.

Ludovic Bliesener demande ce qu'il va advenir du local pompier.

Christian Gonin répond qu'une partie est déjà louée. Il reste la moitié, soit un local de 50m2, à louer.

Pascal Henchoz a une remarque par rapport à l'accès au bancomat. Un jour, il y avait une pile de carton devant le bancomat. L'accès était difficile.

Christian Gonin prend note.

Cédric Brand souhaite revenir sur le terrain de foot. A l'heure où l'on se pose beaucoup de questions quant à l'énergie et aux problèmes énergétiques, le conseiller se demande pourquoi le terrain de foot reste allumé 45 minutes à 1 heure après les entraînements alors qu'il n'y a plus personne sur le terrain. Il souhaite qu'il se passe quelque chose, que l'on dise aux utilisateurs qu'ils éteignent l'éclairage dès que l'entraînement est terminé.

Alain Casella prend note. Il a déjà transmis plusieurs fois. Une fois, c'était des juniors et ils ont laissé les lumières pour les laisser jouer autour. Mais cela ne devrait pas être le cas lorsque ce sont des seniors qui jouent. Il faut savoir que c'est le foot qui paie son électricité, mais ce n'est pas une excuse.

Valentin Jambon a entendu dire que la commune aurait dû injecter des fonds dans le football club. Est-ce exact ?

Alain Casella répond que non, il n'y a pas eu de fond versé. La municipalité a convoqué le club. Il y avait des soucis quant aux rendus des locaux. Elle leur a donné deux ultimatums pour que cela change.

Mélanie Gonin-Crepaldi trouve que le 21 décembre, c'est un peu tard pour les sapins de Noël. On est une commune familiale et beaucoup le font avant.

Didier Planche informe que le restaurant est ouvert. La verrée annuelle est offerte par la commune. Il souhaite un bon mois de décembre et de bonnes fêtes de fin d'année.

Il n'y a plus de remarque.

Le président remercie le bureau pour le dépouillement des élections fédérales de cette année. La secrétaire pour tout le travail de préparation et de logistique. Il donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Philippe Moccand



La Secrétaire :



Lauriane Chuard